

60 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés depuis 1984 se retrouvent dans les catégories les moins bien payées. Il est important de s'en rappeler alors qu'on se penche sur le second volet, la Stratégie de mise en valeur de la population active. C'est là le complément au projet de loi C-21.

La ministre a déclaré, à la Chambre et à l'extérieur, que son gouvernement allait tenter d'établir une éthique en matière de formation. A première vue du moins, il y a ceux qui sont certes d'accord pour reconnaître que la coexistence d'une pénurie d'emplois d'une part et de taux élevés de chômage d'autre part, est le signe d'un problème structurel très profond qu'on ne peut régler simplement en stimulant la croissance économique.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, que la ministre adore citer, affirme que 37 p. 100 de ses membres engageraient d'autres employés, s'ils pouvaient trouver des gens compétents. On pourrait penser que le gouvernement réagirait rapidement, afin de relever le défi en question. Pourtant, comme nous l'avons fait remarquer, le gouvernement laisse tomber les programmes qui offrent aux chômeurs à long terme—ceux qui n'ont pas ou presque pas de compétence transférable—la formation et l'expérience leur permettant de remplir les postes vacants.

Au lieu de cela, on préfère investir davantage dans la formation poussée des gens qui ont déjà des compétences leur permettant de se trouver un emploi. Ce sont des gens qui, en général, occupaient auparavant des emplois leur rapportant en moyenne plus de 450\$ par semaine. Pour quelles industries et dans l'intérêt de qui alors le gouvernement stimule-t-il ce marché du travail?

Je serais gentil, chers collègues, et je dirai que la ministre n'est pas consciente de la situation, même si elle ne fait pas preuve d'autant de retenue lorsqu'elle reproche aux entreprises canadiennes de ne pas faire assez dans le domaine de la formation des employés par rapport aux entreprises américaines.

Une voix: Se préoccupe-t-elle de la situation?

M. Volpe: Non, j'en doute. Même la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante souhaite se dissocier de la position de la ministre sur la question d'éthique en matière de formation. Elle prétend que 70 p. 100 des petites et moyennes entreprises emploient 80 p. 100 de tous les Canadiens. Ces entreprises offrent déjà de la formation sur le tas permettant plus que toute autre chose d'améliorer la productivité. De toutes les entreprises, 40 à 50 p. 100 offraient déjà deux à trois semaines au moins de formation théorique à court terme. Je pourrais vous donner comme exemple le cas du plus grand employeur industriel de Toronto. Son usine est contiguë à circonscription. Elle a mis sur pied un programme de trois semaines préalable à l'emploi conçu pour déterminer si les candidats ont les aptitudes nécessaires pour

Assurance-chômage—Loi

occuper un emploi avant même de leur offrir de la formation. Selon cette entreprise, les usines recherchent de nos jours des employés qui possèdent les compétences suivantes: la fiabilité, l'adaptabilité et la compatibilité. Cet employeur torontois s'unit à la FCEI pour critiquer les programmes de formation que propose la ministre, lui qui les considère seulement comme une solution bien partielle aux besoins en formation.

Il semble donc évident que même les employeurs refusent la crédibilité au gouvernement. Seulement un tiers des petites et moyennes entreprises estiment que le service qu'offrent les centres d'emploi du Canada est bon. Il faut dire cependant que ces entreprises ne coûtent pas tellement cher au gouvernement. Les politiques de formation du gouvernement visent les grandes entreprises et les grands employeurs, ce qui est de plus en plus absurde puisque les petites et moyennes entreprises sont à peu près les seules à contribuer à la croissance de la population active.

Si le gouvernement était vraiment sérieux et voulait réellement atteindre ses objectifs en matière de formation—quoiqu'on soit bien en droit d'en douter puisque dernièrement il a réduit de 27 p. 100 ses programmes de formation, ce qui représente en tout une compression d'environ 700 millions de dollars effectuée sans aucun préavis au cours des quatre dernières années—la ministre aurait sûrement désigné les secteurs ou les industries qui devraient connaître un certain essor pour ensuite concevoir les programmes de formation en fonction des compétences requises.

Au lieu de cela, alors qu'elle nous signale qu'au cours de la prochaine décennie, dans 50 p. 100 des cas, les candidats à de nouveaux emplois devront avoir terminé cinq années d'études postsecondaires ou posséder une formation connexe, son gouvernement annonce qu'au cours des six prochaines années, il réduira de 4 milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'éducation. La ministre fait preuve d'une grande désinvolture en ne tenant aucun compte des organismes provinciaux en mesure de concevoir les stratégies et les programmes susceptibles de satisfaire à ces besoins.

Elle parle d'un taux national d'abandon de 30 à 35 p. 100 chez les étudiants du niveau secondaire et dit qu'un adulte sur six est analphabète. Elle considère qu'il s'agit d'un problème provincial. Puis elle entreprend de distribuer de l'argent aux industries pour le perfectionnement de ceux qui sont déjà aptes au travail.

Elle envisage un taux d'échec parmi les petites entreprises d'environ 50 p. 100 au cours des cinq premières années. Elle oublie qu'une bonne stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre pourrait prévoir une aide financière pour les établissements comme le *York Business Opportunity Centre*, situé dans ma circonscription, dont les programmes visent à assurer le succès de petites